



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 31 mai 2018, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 février 2018
3. Nomination d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Eric Chédel, démissionnaire
4. Comptes 2017
5. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 200'000.- TTC pour la réalisation d'un plan directeur d'eau potable
6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 53'000.- HT pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2018
7. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 216'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension
8. Rapport relatif à une demande de crédit-cadre de CHF 123'000.- TTC pour l'assainissement du réseau d'évacuation des eaux
9. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 177'000.- TTC pour la récupération des eaux de surface du chemin du Val-de-Ruz et du parking de Champ-Rond
10. Rapport relatif à une demande de crédits pour l'acquisition de deux véhicules de voirie
11. Rapport d'information relatif à la révision du PAL (plan d'aménagement local) et constitution d'une commission
12. M18-002 - Motion du groupe PS/Les Verts - Pour des espaces verts vraiment verts dans la commune
13. M18-003 - Motion du groupe PS/Les Verts - Pour un remboursement des frais de garde des conseillères-ers généraux
14. Interpellations et questions
15. Réponse à la motion « Pour une prise en considération du développement durable dans la commune de Milvignes »

16. Nomination du bureau du Conseil général pour 2018/2019 :

- un(e) président(e)
- un(e) premier(ère) vice-président(e)
- un(e) second(e) vice-président(e)
- un(e) secrétaire
- un(e) secrétaire adjoint(e)
- deux questeurs

17. Communications du Conseil communal

18. Divers

Le président, **M. Olivier Steiner (PLR/Vert Libéral)**, ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à Mme Elsbeth Schwarzer Hirzig (PS/Les Verts), nouvelle conseillère générale.

Il cède ensuite la parole à Mme Marianne Guillaume-Gentil, pour une intervention concernant le décès récent de Madame Hélène Dubied-Chollet.

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts). *« Le 8 mars 1960, Hélène Dubied-Chollet est élue au Conseil général de Colombier. C'est dans cette salle qu'elle fut la première femme élue dans un législatif en Suisse. Elle avait alors 34 ans. Adolescente au moment de la guerre, elle était déjà sensible au sort des plus démunis et à la justice sociale. Et même si son papa vigneron était libéral, elle rejoindra le parti socialiste. Maman de deux enfants et secrétaire à mi-temps dans une étude d'avocat-notaire, elle entre au législatif de Colombier en 1960. « Nous n'étions que cinq socialistes, et nos propositions étaient systématiquement refusées », expliquait-elle l'année dernière. Elle poursuivait : « C'était frustrant. Nous ne faisons pas le poids. Les interpellations étaient rudes et, heureusement, quelquefois humoristiques. » Elle présidera le Conseil général en 1971, année du vote des femmes au niveau fédéral. Son mari Pierre lui emboîte le pas quatre ans après : « Il m'a tenu fidèlement compagnie, comme dans la vie, puisque nous avons cheminé ensemble pendant 64 ans ».*

Celle qui a fait partie de l'Association pour le suffrage féminin puis de l'Association pour les droits de la femme savait rendre hommage à l'engagement militant : « Quelle énergie il a fallu aux pionnières pour obtenir les droits politiques au niveau fédéral en 1971 ! Je regrette parfois que les jeunes ne se rendent pas compte de la triste situation dans laquelle leurs grand-mères se trouvaient, privées de droits, mais avec beaucoup de devoirs. »

Hélène Dubied éprouvait de la reconnaissance pour toutes les femmes qui s'engageaient. Jusqu'à la fin, elle a gardé son âme de militante, son esprit ouvert sur le monde et son goût pour la plaisanterie. Merci Hélène pour ton engagement pour la communauté. Belle éternité ! »

Mme Guillaume-Gentil invite l'assemblée à se lever et à observer quelques instants de silence pour honorer la mémoire de Mme Dubied.

Le président annonce également la naissance du petit Heïko, l'enfant de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts).

Aucun courrier n'a été reçu.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **40** conseillers généraux :

Bärfuss Philippe, Bauer Mathias, Bena Daniel, Bondallaz Stéphane, Burgat François, Chabaane Rafat, Decnaeck Agnès, Donner Philippe, DuPasquier Philippe, Dubois Pierre-Alain, Egli Philippe, Ehrbar Isabel, Erard Pierre-Jean, Etter Daniel, Favre Jean-Philippe, Godet Louis, Grimm Claude, Gubler François, Guillaume-Gentil Marianne , Gysi Robert, Ischer Sylvain, Künzi Jean-François, Kurowiak Roxane, Lapray Vincent, Navarro Mario, Nicaty Greg, Picci Dagmar, Robert Volpato Sylviane, Ronchi Roberto, Rossier Claude, Roy Julie, Scheurer Hugues, Schwarzer Hirsig Elsbeth, Seiler Alexandre, Sigg Daniel, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Vida Mauro, Wuerth André

1 conseiller général est excusé. Il s'agit de M. Pult Stefano

Unanimité : **39** ; Majorité absolue : **20**

Tous les membres du Conseil communal sont présents : M. Grégory Jaquet, président ; M. Yanick Bussy, vice-président ; Mme Marlène Lanthemann, secrétaire ; Mme Josette Schaer, secrétaire adjointe ; Mme Edith Aubron Marullaz, membre.

2. Procès-verbal de la séance du 22 février 2018

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Eric Chédel, démissionnaire

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) propose M. Rafat Chabaane, dont la nomination est acceptée tacitement par acclamations.

4. Comptes 2017

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Concernant la forme, c'est-à-dire la présentation du document remis au Conseil général : depuis ces dernières années, le document prend de l'ampleur et subit des changements dans l'organisation des pages, mais le modèle est imposé par la nouvelle loi sur les finances. L'objectif est d'étoffer les données pour une vision complète des éléments financiers, plus transparents aussi, avec une harmonisation cantonale qui devrait permettre une meilleure comparaison intercommunale. Entre autres, un contrôle des objets d'investissements plus précis qu'avant et des indicateurs financiers permettant de situer l'état financier de la commune. Les chiffres font état d'une commune saine et c'est un résultat positif qui est annoncé pour le bouclage 2017.

Cette situation permet d'aborder l'année 2018 plus sereinement, sachant que la réserve de politique conjoncturelle, alimentée avec les bénéficiaires 2016 et 2017 à hauteur de plus d'un million, permettra de couvrir une part ou l'entier du déficit estimé pour l'année 2018.

Le programme de législature du Conseil d'Etat a pour ambition des mesures pour augmenter les recettes fiscales et des mesures d'assainissement des finances cantonales. Nous espérons que les communes vont aussi bénéficier de cet élan et pas être mises à contribution avec des reports de charges ou de transferts de points

d'impôts. Le tableau des mesures annoncées manque encore de précisions pour en connaître à ce stade les effets.

En parallèle, les dossiers de réforme, fiscalité et péréquation sont en cours. La consultation devrait intervenir ces prochains mois pour une mise en œuvre en 2020. Ces éléments sont attendus pour enfin pouvoir envisager l'avenir, si ce n'est sereinement, au moins plus clairement.

Mme Claude Grimm (Commission financière). La Commission financière a étudié les comptes 2017 lors de sa séance du 14 mai et elle se réjouit de la nette amélioration par rapport au budget. Certains commissaires ont cependant relevé la tendance qui se répète maintenant depuis plusieurs années consistant à noircir le tableau lors du budget, puis de découvrir aux comptes que la situation n'est finalement pas si alarmante que prévu. La Commission financière accepte à l'unanimité les comptes 2017.

M. François Burgat (PLR/Vert libéral). Lors de sa réunion du 28 mai, le groupe PLR/Vert libéral a mis en discussion les comptes 2017. Le budget prévoyait un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle pour équilibrer le résultat. C'est finalement l'inverse qui s'est produit, puisque les comptes bouclent avec un excédent de recettes de CHF 2'525.00 après attribution de la somme de CHF 280'000.00 à la réserve de politique conjoncturelle. Le groupe préavise favorablement et à sa très grande majorité (unanimité moins un membre) les comptes 2017.

M. François Gubler (PS/Les Verts). En examinant les comptes, le groupe PS/Les Verts a constaté avec plaisir qu'ils bouclaient à nouveau avec un bénéfice, certes modeste, mais compte tenu qu'un déficit important était budgétisé, c'est une bonne surprise. Il faut ajouter que ce résultat fait suite à des écritures comptables en rapport avec la réévaluation du patrimoine. Accessoirement, le groupe s'est demandé si le budget n'était pas établi avec beaucoup trop de retenue. Il a été constaté que tous les indicateurs financiers sont en général bons, mais que l'effort d'investissement est faible. Le groupe PS/Les Verts entre en matière sur les comptes 2017 et vote l'arrêté proposé.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Le résultat opérationnel présente une perte de CHF 700'602.34. Suite au prélèvement de CHF 952'625.00 à la réserve Amortissement du Patrimoine Administratif, à une correction de décompte par l'Etat et l'attribution à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 280'000.00, le total du compte de résultats montre un bénéfice de CHF 2'525.96, somme qui est virée à la fortune nette.

Selon la recommandation du MCH2, une provision est un engagement probable, contractuel ou factuel fondé sur un événement situé dans le passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être évalués. Elle doit avoir une justification économique et sera réajustée chaque année. En estimant plus justement ces estimations, nous avons pu retirer une somme de CHF 138'843.18 des provisions 2016, améliorant d'autant le résultat opérationnel.

Concernant les indicateurs financiers, ceux-ci sont un bon outil pour connaître les forces et les faiblesses sur le résultat financier des choix de l'année écoulée. La Grappe a apprécié cette nouvelle façon d'informer le lecteur, et de pouvoir, à terme, comparer Milvignes avec les autres communes du canton. La Grappe se réjouit que des tendances puissent être définies en regardant les évolutions de ces indicateurs sur plusieurs années. Aujourd'hui, les informations sont encore partielles, mais l'intérêt de ces indicateurs n'échappe pas aux élus.

Les comptes 2017 n'ont pas suscité de grandes discussions et La Grappe les approuve.

M. Pierre-Jean Erard (PLR/Vert libéral). C'est un succès merveilleux d'avoir passé d'une prévision de déficit de près d'un million à CHF 700'000.- de découvert dans le

fonctionnement. Par contre, vu de l'extérieur, il peut y avoir confusion, puisqu'au point de vue comptable, la commune a réalisé un bénéfice formel de CHF 2'500.-, alors qu'en fait, le fonctionnement affiche tout de même un déficit de CHF 700'000.-, même si celui-ci est moindre que prévu. Il y a donc décalage entre l'image donnée, soit un léger bénéfice – on croit qu'on est dans les chiffres noirs – et la réalité, où la commune est dans les chiffres rouges à hauteur de CHF 700'000.-. C'est une précision qu'il faudrait communiquer, car il faut être au courant que ces CHF 900'000.- relèvent en fait d'une opération comptable tout à fait virtuelle, qui n'amène pas un centime dans les caisses.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Il y a une petite erreur dans ce que dit M. Pierre-Jean Erard, car les comptes de fonctionnement sont largement bénéficiaires. Les CHF 900'000.- proviennent d'un amortissement de la valorisation du patrimoine administratif faite l'année dernière. Cet amortissement se fait au travers des charges d'exploitation et le compte de résultat de fonctionnement est bénéficiaire.

Le détail des comptes est passé en revue.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 30, question en rapport à la valorisation d'Eli10. Une valeur de CHF 110'000.00 est indiquée jusqu'ici et une revalorisation porte le montant à CHF 156'000.-. Il se dit étonné de ce montant qui est très faible par rapport aux valorisations des autres sociétés. Finalement, quelle est la valeur d'Eli 10 au niveau capital-actions ?

M. Yanick Bussy (CC). La page 25 des comptes permet d'observer, ligne 14540.1, concernant la valeur d'Eli10 au patrimoine administratif, que la commune possède 110'763 titres d'une valeur de CHF 1.00, ce qui représente 10.069% du capital-actions de la société.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 37, 201730.00 – Robot tonte. S'agit-il de remplacer des employés communaux ou est-ce simplement une nouveauté technique qui va rendre service ?

Mme Marlène Lanthemann (CC) répond qu'il ne s'agit pas de remplacer un employé, mais d'utiliser des méthodes plus modernes en faisant un essai sur un terrain de foot avec un robot-tonte. S'il donne satisfaction, un deuxième robot-tonte sera peut-être acheté.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Pages 38 et 39, ne comprend pas pourquoi les crédits budgétaires 2016 sont toujours dans les comptes 2017.

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Il s'agit d'une problématique liée au programme Abacus qui sera réglée dès l'année prochaine. Le service des finances a demandé au CEG de pouvoir supprimer les lignes des années précédentes qui sont à zéro.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 65, 42100.01 - Emoluments Contrôle des habitants, pourquoi les rentrées ont-elles quasiment doublé ?

M. Grégory Jaquet (CC). Il s'agit du nombre de prestations réalisées sur l'année. Un montant de CHF 30'000.00 avait été budgété et il y a eu pour CHF 50'000.00 d'emoluments du Contrôle des habitants facturés à la population.

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). Page 74, concernant le Lycée artistique, souhaite savoir ce qu'il est advenu de la suppression de la subvention pour cette année et des élèves à qui il a dû être dit qu'ils ne pourront pas continuer leur formation.

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Suite à la décision du Conseil général, le Lycée et les familles ont été informés. Quatre familles étaient concernées, puisque quatre élèves

étaient scolarisés. Un dossier reste ouvert aujourd'hui pour une famille qui demande un soutien et qui doit être rencontrée. Aucun élève n'a arrêté sa scolarité.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 79, 36360.04 - Subventions ponctuelles. Les subventions n'ont été utilisées qu'à moitié. Est-ce parce qu'il n'y a pas de demandes ou à cause de refus de la part du Conseil communal ?

M. Yanick Bussy (CC). Cette ligne indique le montant mis à disposition du Conseil communal pour répondre à des demandes. En l'occurrence, en 2017, une baisse des demandes a effectivement été observée. La politique d'attribution des subventions n'a absolument pas changé entre 2016 et 2017.

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). Page 85, 36370.00 – Subventions aux personnes physiques. Cela concerne l'orthodontie. Seuls CHF 42.45 ont été attribués, ce qui est très peu. Le groupe étant intervenu à ce sujet, souhaite savoir si l'information faite à fin 2017 a porté ses fruits, soit est-ce que les chiffres seront différents pour cette année.

M. Grégory Jaquet (CC) n'a pas cherché à savoir ce qu'était cette subvention de CHF 42.45, mais peut confirmer que l'information faite en décembre dans le Milvignes Infos, soit à 4000 ménages, précisait que cette subvention était à disposition des familles dont le revenu ne permettait pas de subvenir aux besoins des frais dentaires de leurs enfants. Cette information n'a pas encore porté ses fruits, puisqu'il n'y a pas eu de demande de subvention durant le premier semestre 2018. C'est donc vraisemblablement davantage auprès du GSR qu'il faudra rechercher le public-cible.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 89, 36120.15 - Subvention communale crèches. On annonce une augmentation du nombre des taux de placement, alors qu'au niveau du parascolaire, la tendance est inversée. Souhaite comprendre cette différence.

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Effectivement, pour le parascolaire, il y a un peu moins de subventions inscrites au budget. Par contre, il y a aussi une forte augmentation par rapport aux comptes 2016. Les chiffres indiqués aux lignes préscolaire et parascolaire représentent la part communale pour les familles dont la capacité contributive ne permet pas de payer l'entier de la facture. Les montants dépendent effectivement du nombre d'enfants accueillis dans les structures, que ce soit parascolaire ou préscolaire, mais surtout de la capacité contributive des parents qui mettent leurs enfants dans les structures. Le budget est effectivement un peu plus difficile à estimer au niveau du parascolaire, pour lequel il y a eu moins de subventions accordées que budgétées, contrairement au préscolaire.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). L'historique est tout de même assez long pour connaître l'évolution.

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Non, car l'on voit avec l'augmentation, qu'il y a une baisse de la capacité contributive des familles qui placent leurs enfants en structure. Il y a donc une augmentation annuelle, mais l'on ne peut préciser son importance.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 93, 31010.02 - Carburant et produits pétroliers. La raison de l'augmentation est imputée à la nouvelle désherbeuse ? Est-ce vraiment un bon choix d'avoir une désherbeuse qui consomme autant ?

Mme Marlène Lanthemann (CC). Ce n'est pas la raison principale de l'augmentation, même si elle figure effectivement dans les commentaires en première position. Ce sont plutôt les sorties hivernales, plus nombreuses, et surtout, ce qui n'a pas été mentionné, l'augmentation du prix du carburant.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 95, 42401.30 - Taxes communale horodateurs. Demande pourquoi les rentrées ont doublé.

Mme Marlène Lanthemann (CC). Le budget a été planifié en fonction des années précédentes 2015 et 2016 durant lesquelles l'horodateur du parking des Fontenettes était constamment en panne. Cet horodateur a été changé et un deuxième a été installé, ce qui explique cette différence.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 101, 31300.10 - Ramassage des déchets urbains. Se dit un peu surpris par le commentaire, soit, « augmentation de la population par rapport à l'établissement du budget et changement d'imputation de l'acquisition des sacs pour les poubelles publiques », car vu le montant moins élevé perçu au niveau de la taxe déchets ménages, on a l'impression au contraire d'avoir moins de population.

M. Yanick Bussy (CC). Concernant le compte lié au ramassage des déchets urbains, il faut préciser que les sacs ont une importance assez importante sur ces CHF 22'000.- d'augmentation, car il s'agit de CHF 12'000.- par année. Cela représente quatre achats de rouleaux pour remplir les poubelles publiques, ce qui n'est pas toujours le cas chaque année. Cela peut varier en fonction de la période de l'achat et cette dépense était auparavant dans un autre compte. On a constaté également une baisse du tonnage de déchets malgré l'augmentation de la population. Concernant les taxes déchets ménages, compte 42401.20, celles-ci sont basées sur le dernier recensement connu, en l'occurrence pour le budget 2017, elles sont basées sur le recensement au 31.12.2015, ce qui nous fait effectivement une forte variation puisque le montant inscrit ne tient pas compte de la progression éventuelle dans les autres comptes concernant les déchets. Se baser sur le dernier recensement connu est une norme légale, mais vu le delta extrêmement important entre les différents montants, ce n'est pas une bonne solution. Il faut encore ajouter que l'on est à la veille d'une réforme assez importante concernant la gestion des déchets et notamment la question financière qui devrait, en principe, d'après les informations reçues, permettre de régler ces problèmes.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 113, 41200.01 - Redevance gaz. Le montant a doublé, était-ce mal budgété ou est-ce une bonne surprise de la part de Viteos ?

M. Yanick Bussy (CC). Le montant budgété est issu d'une tarification fournie directement par Viteos, selon un tableau transmis en 2015 avec un montant dégressif puisque la redevance était censée disparaître. Le résultat, est que l'on observe finalement le contraire, puisque que les montants sont à chaque fois supérieurs à ceux qui sont reportés de la tarification de Viteos, que ce soit en 2015, 2016 ou même en 2017. Contact a donc été pris avec Viteos pour demander une nouvelle tarification qui permette d'établir un budget. C'est donc en même temps une bonne surprise et un chiffre erroné.

Mis au vote, les comptes sont acceptés par 38 oui et 1 abstention.

5. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 200'000.- TTC pour la réalisation d'un plan directeur d'eau potable

M. Yanick Bussy (CC). Cette demande de crédit s'inscrit dans une vision de l'avenir de la commune telle qu'elle est mise en œuvre par le Conseil communal dans un maximum de dossiers. Ce plan directeur pour la distribution d'eau potable est un outil servant à la planification pour l'avenir du réseau d'eau potable communal dans son entier. Qui dit planification dit également optimisation et c'est bien ce qui est visé ici, l'objectif étant d'adapter le réseau d'eau à l'avenir, avec la volonté de se séparer des objets non nécessaires qui peuvent être supprimés pour éviter des coûts d'entretien inutiles.

Mais qui dit planification, dit aussi avenir communal. En l'espèce, ce plan sera considéré comme un plan d'équipement reconnu pour l'élaboration du plan d'aménagement local. Mais ce qui est important, c'est que les équipements communaux devront faire l'objet de plans distincts, et la demande de crédit présentée ici est justement l'un de ces plans.

Enfin, cet outil permettra à la commune d'envisager des réserves financières pour couvrir l'amortissement de travaux à réaliser et prévus dans le plan directeur d'eau potable. Ce qui n'est aujourd'hui plus possible en application de la réglementation cantonale sur les finances.

M. Jean-François Künzi (Commission technique). Réunie le 13 mars dernier, sous la présidence de M. Louis Godet, la Commission a examiné le rapport et observe que :

- le SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires), appuyé par le gestionnaire du réseau d'eau potable (Eli 10 SA), exige toujours que le réservoir des Racherelles soit mis en conformité,
- la Commission a préavisé favorablement la demande de crédit de CHF 807'000.- accepté par le Conseil général le 14 septembre 2017,
- suite à des pressions diverses, le Conseil communal a décidé de surseoir à l'exécution des travaux requis,
- un rapport de l'ECAP met en lumière les manquements graves en eau pour la lutte contre les incendies, notamment dans le vieux village d'Auvernier,
- l'ECAP fournira une subvention dont le montant est encore inconnu puisque la commune est pionnière,
- sous peu, les communes auront l'obligation de se doter d'un plan directeur d'eau potable.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité, recommande d'accepter le rapport et la demande de crédit de CHF 200'000.-.

Mme Claude Grimm (Commission financière). Le crédit-cadre est accepté à l'unanimité par la Commission financière.

M. Daniel Bena (La Grappe). Suite aux remous créés par les discussions autour du réservoir des Racherelles et la modification de la loi-cadre qui demande un plan directeur pour pouvoir utiliser les réserves, la réponse de La Grappe concernant la demande de crédit de CHF 200'000.- pour la réalisation d'un plan directeur d'eau potable, coule de source et c'est un oui unanime.

M. Pierre-Jean Erard (PLR/Vert libéral). Le PLR soutient massivement le projet de plan directeur d'eau potable. Ce dossier a une longue histoire et est depuis longtemps sur la table de la Commission technique. Dès le départ, son étude était entravée de trois rigidités qui en limitaient la portée :

- la consécration du réservoir des Racherelles, monument national digne de figurer au patrimoine de l'Unesco,
- la condamnation du réservoir des Virettes qui devait disparaître, quitte à mettre en danger l'approvisionnement de la commune d'Auvernier,
- enfin, conséquence du point précédent, le déni d'une conception d'alimentation sécurisée, selon laquelle une installation fonctionne (soit assure l'intégralité de l'approvisionnement) même en cas de défection d'un de ses éléments.

De ce fait, le projet qui en a résulté a été combattu par le groupe. Sur la base d'études complémentaires, d'avis demandés à des consultants, il était convaincu qu'il fallait sortir de l'ornière et reconsidérer la problématique de la distribution d'eau potable en regard de l'évolution rapide de la situation, par exemple :

- tenir compte de nouvelles technologies,
- tenir compte du développement du réseau par rapport à la création de nouveaux quartiers,
- nécessité de considérer ces développements sur un plan intercommunal,
- les communes impliquées doivent non seulement collaborer sur le principe, mais encore être solidaires dans le concept,
- rien ne sert de conclure une « convention » si celle-ci peut être dénoncée quelques années plus tard ; il faut que les communes impliquées soient liées par le projet.

Techniquement, on a quelques subtilités. Par exemple, le problème des eaux mortes. Si l'on joint deux réseaux par une vanne, l'eau, comme dans la Thielle, peut couler dans les deux sens. Mais si elle ne coule plus, même un court laps de temps, l'eau stagne, ce qu'il faut éviter.

Le Conseil communal a suspendu l'exécution du projet et convoqué une réunion le 23 octobre 2017, lors de laquelle les éléments-clé qui faisaient défaut ont été donnés :

- tout d'abord, l'alimentation sécurisée est un élément essentiel et serait mise en œuvre quelle que soit la solution choisie,
- ensuite, du fait du développement urbanistique, il n'est plus possible de rester au niveau des réseaux de quartier avec des châteaux d'eau épisodiques. Une vision globale est nécessaire, impliquant une analyse détaillée, et une modélisation du réseau doit être établie ouvrant la porte aux simulations aptes à mettre à l'épreuve les options de développement.

Le projet soumis aujourd'hui remplit totalement cette exigence. Par conséquent, le PLR, qui se reconnaît comme l'un des moteurs de cette réflexion, soutient le projet avec conviction et accepte le crédit demandé pour sa réalisation.

Mme Sylviane Robert Volpato (PS/Les Verts). La distribution d'eau potable est d'importance majeure dans la gestion d'une commune et mérite d'être planifiée et gérée de façon professionnelle. Ce plan directeur favorisera en outre une vision globale et à long terme des besoins et disponibilités de cette denrée précieuse que représente l'eau. Le groupe PS/Les Verts est favorable à ce crédit et l'accepte.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 53'000.- HT pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2018

M. Yanick Bussy (CC). Cette demande de crédit devient presque une habitude et devrait même se pérenniser. Le Conseil communal ne revient ni sur la nécessité du remplacement des compteurs d'eau potable, ni sur le principe du crédit budgétaire. Toutefois, il convient de préciser le choix de la durée de vie maximale de ces compteurs.

En l'espèce et sur recommandation de la Commission technique, le Conseil communal a choisi de déroger à la durée de vie proposée par la Société suisse des Industries du Gaz et de l'Eau (SSIGE), qui est ordinairement de 15 ans pour un compteur, contre une durée de vie de 20 ans. En effet, ces compteurs ne présentent que très peu de pièces d'usure, circonscrivant ainsi les risques purement techniques. Par ailleurs, la commune n'est pas la seule collectivité à déroger aux prescriptions de la SSIGE en matière de durée de vie de compteurs.

M. Louis Godet (Commission technique). Ce crédit budgétaire n'a pas suscité une grande discussion sur le fond. Certains compteurs sont effectivement hors d'âge, mais il y a surtout quelques rattrapages à faire de situations antérieures à la fusion. En respectant un délai de 20 ans pour la mise à jour, le remplacement des compteurs pourra être réparti de façon régulière sur plusieurs années, permettant également de lisser les dépenses. La Commission technique accepte le crédit à l'unanimité.

Mme Claude Grimm (Commission financière). L'objet est accepté à l'unanimité par la Commission.

M. Philippe DuPasquier (PLR/Vert libéral). Le groupe PLR approuve le crédit à l'unanimité. En effet, l'extension de la durée de vie des compteurs avant leur remplacement à 20 ans est tout à fait pertinente, tout comme le lissage envisagé (après la mise à jour en 2018) avec 100 compteurs par année dès 2019. La régularité mise ainsi en place amènera une certaine constance dans les dépenses et leur suivi dans le cadre du budget et des comptes.

M. François Gubler (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a pris connaissance du rapport proposant un crédit budgétaire pour changer 142 compteurs parvenus au terme de leur durée de vie selon les directives SSIGE. La durée de vie a été allongée d'entente avec la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement. Ceci permet d'étaler les investissements dans le temps. Par ailleurs le groupe approuve également le plan de rattrapage établi. Il accepte donc le rapport et l'arrêté.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe). Il est nécessaire de savoir comment organiser les démarches pour le changement des compteurs. Il semble qu'il existe trois logiques en la matière :

- **la logique réglementaire**, qui fixe très simplement un âge limite par classe de compteur en cas de contrôle unitaire (c'est plutôt réservé aux gros compteurs en général, mais il y a des exceptions), ou qui pousse indirectement à renouveler le parc pour maintenir un taux de performance métrologique correct (en cas de contrôle statistique),
- **la logique contractuelle** : des contraintes plus lourdes peuvent être demandées par les collectivités, au cas par cas. Par exemple, fixer un âge moyen maximum pour les compteurs de diamètre D1 à Dn, puis un âge maximum par compteur pour les compteurs de diamètre > Dn,
- **la logique économique** : la performance métrologique des compteurs baissant avec le temps, il y a un moment à partir duquel il devient plus intéressant économiquement de changer le compteur que de le laisser en place. Ce moment dépend du coût d'achat et pose du nouveau compteur - lui-même fonction de son diamètre -, mais aussi des volumes consommés (en moyenne, pas sur une seule année, qui peut être singulière), de la part valeur fermière, de la durée de contrat restant.

Ces compteurs devraient être changés tous les 15 ans, ils le seront tous les 20 ans. La Grappe est convaincue que cette démarche est la bonne et accepte à l'unanimité la demande de crédit.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

7. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 216'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension

M. Yanick Bussy (CC). Il s'agit ici encore d'une demande de crédit pour combler progressivement le retard accumulé dans la mise aux normes des armoires de distribution basse tension. Il convient de rappeler que ces objets font partie intégrante du réseau électrique basse tension. Cet élément explique l'absence de renouvellement sur le territoire de Colombier, puisque le réseau électrique est propriété de l'entreprise Groupe E. Très brièvement, le réseau électrique de Colombier est mal connu des services communaux, précisément parce qu'il ne nous appartient plus, toutefois, le réseau d'éclairage public reflète souvent la qualité du réseau électrique. En l'occurrence, et en se fondant sur ce préconçu, il est possible de dire que le réseau de Colombier est très disparate. Certaines zones sont d'excellente qualité, alors que d'autres devraient être assainies. Ce qui, en somme, le rend relativement semblable à ceux d'Auvernier et de Bôle.

Par ailleurs et pour rappel, à chaque fois que la commune entreprend des travaux sur le territoire de Colombier, le Groupe E est présent pour assainir le réseau électrique. Toutefois, et pour en revenir à cette demande de crédit, il convient ici d'opérer une première salve de mise à niveau, puis de répéter cette opération au moins deux fois avant d'atteindre le seuil de roulement pour un remplacement de deux armoires par année. Ceci afin de maintenir ces objets au niveau de connaissance de la technique, mais également pour permettre à la collectivité de répondre aux sollicitations des habitants, dont le nombre augmente avec les constructions qui se réalisent.

M. François Burgat (Commission financière). La Commission financière a pris connaissance du rapport lors de sa réunion du 28 mars 2018. Le retard pris dans l'assainissement des ABT dans les villages de Bôle et d'Auvernier sera comblé dans les prochaines années. L'achat des ABT sera opéré via un prestataire et la Commission souligne l'importance que les prix soient étudiés précautionneusement par le Conseil communal avec l'appui de la Commission technique. La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit à l'unanimité des membres présents.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts accepte cette demande de crédit. La commune se doit d'entretenir son réseau électrique, il y a un amortissement sur 35 ans et il faut aussi rappeler que la commune fait un certain bénéfice avec la vente d'électricité.

M. Daniel Etter (PLR/Vert libéral). Aucune remarque particulière n'a été relevée vu la présence de quelques photos extrêmement parlantes de la vétusté de ces armoires électriques. Le PLR accepte à l'unanimité la demande de crédit de CHF 216'000.- pour le remplacement des 8 armoires électriques basse tension.

M. Robert Gygi (La Grappe). La Grappe accepte ce crédit, compte tenu que la commune se doit d'entretenir le réseau électrique et de prévoir le changement échelonné d'armoires électriques, pour la sécurité et une desserte électrique sans problème.

Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts) demande si l'éclairage public est concerné et, si oui, si les armoires intégreront déjà les besoins énergétiques futurs et leur flexibilité (heures d'éclairage, d'extinction, lux, etc.).

M. Yanick Bussy (CC). L'objectif de ce remplacement est effectivement d'avoir un parc d'armoires qui permettra à l'avenir de répondre aux défis liés à l'éclairage public. Donc, la réponse est oui aux questions de Mme Kurowiak.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

8. Rapport relatif à une demande de crédit-cadre de CHF 123'000.- TTC pour l'assainissement du réseau d'évacuation des eaux

M. Yanick Bussy (CC). Cette demande de crédit est un peu particulière puisqu'elle regroupe trois objets distincts en un seul crédit-cadre, du fait de la proximité thématique des objets, à savoir l'évacuation des eaux. Les trois secteurs concernés sont la rue du Verger, la rue des Sources à Bôle et l'Allée des Bourbakis à Colombier. Par ailleurs, ces trois canalisations présentent des insertions de racines assez importantes et/ou des fragilités structurelles qu'il convient de corriger.

La faiblesse des montants individuels et la proximité temporelle de la nécessité de mise aux normes ont encouragé le Conseil communal à regrouper ces objets. Une précision est toutefois nécessaire en lien avec les travaux de la rue des Sources, l'explicatif manquant peut-être quelque peu de clarté. Il s'agit de la partie rue des Sources, la partie qu'il est prévu de chemiser parce que présentant des défauts, se trouve être sur la partie OUEST du collecteur, à savoir depuis la rue de la Gare.

M. Robert Ronchi (Commission technique). La commission technique approuve à l'unanimité la demande de crédit de CHF 123'000.- pour l'assainissement d'un conducteur des eaux claires de la rue du Verger à Bôle du collecteur des eaux mixtes du chemin des Sources également à Bôle et un collecteur des eaux mixtes à l'Allée des Bourbakis à Colombier. C'est un problème récurrent en effet. Ces vieilles conduites en ciment présentent des fissures, des éclats, des écrasements, et les racines des arbres à proximité s'incrustent dans les tuyaux. Les solutions préconisées pour réparer ces dégâts sont soit le remplacement des tuyaux en ciment par des tuyaux en PVC ou de chemiser où cela est possible. Ces dégâts aux vieux collecteurs en ciment vont certainement apparaître dans d'autres secteurs dans les prochaines années et on regroupera les crédits pour ces travaux futurs.

Mme Claude Grimm (Commission financière). La Commission s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur cet objet, mais sous réserve de son approbation par la Commission technique. En conséquence, la Commission financière approuve la demande de crédit.

M. Robert Gygi (La Grappe). Comme argumenté au point 7, La Grappe accepte ce crédit compte tenu du devoir de la commune d'entretenir son réseau d'évacuation des eaux et de garantir son bon fonctionnement.

M. André Wuerth (PLR/Vert libéral). Le groupe PLR accepte ce crédit à l'unanimité.

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts accepte ce crédit afin d'éviter des infiltrations futures importantes et des pollutions des eaux.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

9. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 177'000.- TTC pour la récupération des eaux de surface du chemin du Val-de-Ruz et du parking de Champ-Rond

M. Yanick Bussy (CC). Avec ces travaux, le Conseil communal souhaite mettre un terme à une situation qui n'a, à son avis, que trop duré. En effet, les garages de la rue de Pierre-à-Sisier 1 à Bôle sont inondés en cas de pluies fortes et soudaines. Cette situation, bien que très inconfortable pour les habitants, aurait éventuellement pu être éludée pour un temps encore. Toutefois, les caprices météorologiques, dont la soudaineté et la violence ne sont plus à démontrer, sont toujours plus fréquents. Ce qui

se produisait une fois tous les cinq ans auparavant, a tendance à se produire une fois par année maintenant.

Par ailleurs, certains pourraient s'interroger sur l'opportunité de dépenser une somme aussi élevée pour les habitants d'un seul immeuble, mais la problématique est encore plus importante. En effet, l'eau de pluie charrie sur la route cantonale, en cas d'épisodes orageux, des déblais terreux et des matières organiques. La commune est, de par la source de ces objets, responsable de leur évacuation immédiate après l'épisode orageux. Pire, en cas d'accident dû à ces objets, elle serait tenue pour responsable, ayant sali une route cantonale.

Enfin, les collectivités publiques faisant obligation aux propriétaires privés de récolter leurs eaux claires sur leur territoire, il semble tout à fait inapproprié qu'une collectivité publique ne montre pas l'exemple, au moins dans ce domaine.

M. Mauro Vida (Commission technique). Lors de la lecture du rapport, il est à relever que la Commission a été davantage sensibilisée par la problématique des déchets (terre, feuilles, branches, etc.) charriés lors d'un gros orage que par l'eau en elle-même, bien qu'elle en devienne le problème.

En effet, actuellement les équipements installés se bouchent à cause de ces déchets et l'eau, ne pouvant plus être évacuée correctement, finit au fond des garages. La Commission a été convaincue par cet argument, bien que quelques membres restent sceptiques quant à l'utilité des travaux entrepris. Le bovi-stop accueillera les déchets mentionnés et permettra à l'eau d'être canalisée. Les conduites au bas des travaux sont déjà correctement dimensionnées et pourront absorber le surplus d'eau.

Il a aussi été demandé à ce que les immeubles soient prévenus et que les propriétaires mettent tout en œuvre pour effectuer les travaux nécessaires, s'il y a lieu, pour corriger le problème sur les parcelles privées. La Commission approuve le rapport et le crédit dans sa majorité.

Mme Claude Grimm (Commission financière). La Commission financière accepte cet objet à l'unanimité.

Mme Sylviane Robert Volpato (PS/Les Verts). La demande de crédit permettra de régler une problématique liée à des inondations de garages. Ces inondations sont liées en grande partie à des eaux de ruissellements non convenablement évacuées. Même si ces mesures de mise en conformité ne concernent qu'un nombre limité de citoyens pour un coût relativement élevé, elles n'en demeurent pas moins nécessaires et relèvent également d'une obligation communale. Par conséquent, cette demande est acceptée.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe). La responsabilité du propriétaire d'ouvrage suppose préalablement que soient réunies les conditions générales de la responsabilité. Il faut donc un préjudice et un rapport de causalité naturelle et adéquate entre le défaut de l'ouvrage et le préjudice (*Martin A. Kessler, in Basler Kommentar, Obligationenrecht I, 6e éd. 2015, n° 6a ad art. 58 CO ; Franz Werro, La responsabilité civile, 2e éd. 2011, ch. 707, p. 205*).

Il y a causalité naturelle entre deux événements lorsque, sans le premier, le second ne se serait pas produit ; il n'est pas nécessaire que l'événement considéré soit la cause unique ou immédiate du résultat. L'existence d'un lien de causalité naturelle entre le fait générateur de responsabilité et le dommage est une question de fait que le juge doit trancher selon la règle de la vraisemblance prépondérante lorsque, par la nature même de l'affaire, une preuve stricte n'est pas possible ou ne peut être raisonnablement exigée de celui qui en supporte le fardeau ; tel est en particulier le cas de l'existence d'un lien

de causalité hypothétique (Cf. ATF 133 III 81 consid. 4.2.2 et les arrêts cités, 462 consid. 4.4.2).

Il semble qu'à plusieurs reprises, des tentatives pour corriger ce problème ont été abordées. Les derniers travaux sur ces deux objets ont été exécutés par l'armée, qui a refait le revêtement du chemin du Val-de-Ruz, et par TransN qui a fait un tourne-char. A l'époque, il semble que des garanties sur la maîtrise des eaux de surfaces aient été données par ces deux acteurs aux autorités de Bôle. Or, l'armée n'est plus un interlocuteur pour ces problèmes, et TransN n'utilise plus cet endroit puisque les bus vont maintenant plus haut, vers Chambrelieu et Rochefort. Les cartes ont été ainsi redistribuées.

La Grappe soutient donc ce projet de régulation d'éléments naturels. La responsabilité de la commune est évidente. Certains membres du groupement ont cependant trouvé le montant du crédit relativement modeste, et possiblement sujet à dépassement lors de la réalisation.

M. Vincent Lapray (PLR/Vert libéral). Les travaux ont été jugés nécessaires et la demande de crédit a été acceptée à l'unanimité.

M. Philippe Egli (La Grappe). Sa compagnie étant copropriétaire de l'immeuble Pierre-à-Sisier 1, il se récusé et ne participe pas au vote, tout comme il l'a fait lors de la Commission financière.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 36 oui, 2 abstentions et 1 récusation.

Suspension de séance de 3 minutes.

10. Rapport relatif à une demande de crédits pour l'acquisition de deux véhicules de voirie

M. Louis Godet (Commission technique). Ce sujet a été traité lors d'un deuxième passage en séance de la Commission le 15 mai dernier. La partie traitant du dossier de la balayeuse n'a pas suscité de grande discussion, parce que la marge de manœuvre n'est pas très large. Ce sont des véhicules industriels et il n'y a pas 50 modèles sur le marché. La Commission aurait souhaité, tout comme le Conseil communal, pouvoir acquérir une balayeuse électrique, mais avec un prix de plus du double actuellement, c'est complètement abusif en matière de politique de vente. C'est donc à regret que la commission technique s'est reportée sur le choix d'une balayeuse Diesel, qui répond à la norme Neuro6, soit. Mais ce marché n'est pas encore mûr pour l'électrique et il faudrait peut-être attendre encore 3 à 5 ans en gardant la machine actuelle, qui fait 900 heures par année et ne peut pas jouer les prolongations. Le sujet a donc été assez vite clos et la Commission a opté à l'unanimité pour le modèle proposé par le Conseil communal.

La deuxième partie de la demande de crédit, qui est de CHF 60'000.- concernant un utilitaire de type 4x4 ou 2x2, a suscité une discussion beaucoup plus vive. Le Conseil communal jugera en temps voulu s'il faut effectivement un 4x4 ou seulement une traction avant ou traction arrière selon les véhicules, mais là encore, la Commission a été unanime pour l'achat de ce véhicule. Ces deux véhicules correspondent au renouvellement nécessaire du parc ; ils ont plus de 15 ans d'âge. Il faut donc les remplacer et ce serait de très mauvaises économies de ne pas le faire maintenant.

Mme Claude Grimm (Commission financière). Cet objet a été accepté à l'unanimité.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Ces deux objets ont suscité quelques questions au niveau du groupe, notamment dans les choix. Il est regrettable de ne pas pouvoir acquérir la balayeuse électrique, mais on peut bien évidemment comprendre que, au vu de son prix et peut-être des incertitudes techniques liées à sa durée de vie, le choix se soit porté sur un véhicule Diesel. Les mêmes questions se sont posées pour le deuxième véhicule, concernant le choix d'un 4x4 ou d'un 2x2, et il a été décidé de faire confiance aux utilisateurs, qui choisiront eux-mêmes le véhicule nécessaire et adéquat.

Une question s'est posée quant au sort des anciens véhicules. Seront-ils recyclés, conservés ? Faudra-t-il payer pour les mettre à la casse ? Le groupe aurait souhaité avoir une réponse. Le groupe accepte cette demande de crédit.

Mme Marlène Lanthemann (CC). Concernant la balayeuse, l'offre de reprise est intégrée dans le cahier des charges, puisque c'est soumis au marché public. Il en va de même pour le véhicule utilitaire à pont basculant. Lors de la demande d'un devis, le montant de la reprise du véhicule est toujours sollicité.

M. Michel Vermot (PLR/Vert libéral). Concernant la balayeuse, il n'y a pas eu de commentaire particulier pour cette acquisition. Pour le véhicule utilitaire, le groupe considère que le choix du type de véhicule en équipement 4x4 ou non doit avant tout correspondre aux besoins de la voirie. Il fait donc confiance au Conseil communal et aux utilisateurs et accepte les deux arrêtés à l'unanimité.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). Le tableau fourni dans le rapport présente clairement le parc de véhicules et leurs âges respectifs. Les véhicules à remplacer ont largement dépassé les 10 ans de vie. Ils ont fait leur temps. Au vu du rapport, il semble évident que le Conseil communal propose des remplacements nécessaires en adaptant le parc aux besoins actuels et il ne propose aucun remplacement superflu ou de prestige. Le choix d'une balayeuse à moteur Diesel plutôt qu'électrique n'est peut-être pas le plus écologique, mais c'est le plus prudent pour éviter des mauvaises surprises et le moins cher. La prochaine balayeuse sera peut-être électrique. Grâce à la procédure d'adjudication, le meilleur prix devrait être obtenu pour les modèles correspondant aux besoins. Par conséquent, La Grappe approuve les deux arrêtés.

A titre personnel, M. Dubois s'étonne que le taux d'amortissement proposé corresponde à un amortissement sur 15 ans, alors que la durée de vie moyenne des véhicules est de 10 ans.

M. Pierre-Jean Erard (PLR/Vert libéral). Le groupe s'est intéressé à la limite de la passion à cette problématique des véhicules et aurait souhaité un véhicule électrique, mais son coût était bien trop élevé. Toutefois, concernant la traction, ces véhicules pouvant être amenés à rouler sur terrain enneigé, glacé, ou bourbeux, une traction 4x4 s'en sort mieux, ce qui est souhaitable pour un véhicule communal.

Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts). Après avoir pris des renseignements auprès de professionnels en lien direct avec ce type de véhicules, il apparaît qu'un véhicule utilitaire, 4 roues motrices avec pont basculant, de bonne qualité, peut se trouver pour CHF 40'000.-. Par exemple, le Dacia pick-up toutes options se trouve à environ CHF 30'000.-, et le Toyota Hilux toutes options, à environ CHF 45'000.-. La commune n'a pas besoin d'un utilitaire de la marque BMW ou Mercedes. Le Conseil communal est prié de prêter attention à la dépense et, le cas échéant, de ne pas forcément utiliser la totalité des CHF 60'000.- qui seront vraisemblablement accordés par le Conseil général. Dans un contexte économique où nous nous voyons amputer de sommes dérisoires au

budget 2018 sous prétexte d'économies, une économie de CHF 20'000.- ne paraît pas être du luxe.

Mme Marlène Lanthemann (CC). Une demande de crédit n'est effectivement pas une obligation de dépenser. Mais il ne s'agit en tout cas pas d'un Mercedes 4x4, car pour celui-ci, c'est une offre de CHF 80'000.- qui a été reçue.

Mise au vote, l'entrée en matière pour les deux arrêtés est acceptée à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté pour l'acquisition d'une balayeuse est accepté à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire est accepté par 36 oui et 3 abstentions.

11. Rapport d'information relatif à la révision du PAL (plan d'aménagement local) et constitution d'une commission¹

Mme Josette Schaer (CC) donne des explications relatives au document PowerPoint présenté en cours de séance.

Les couleurs indiquées sur la carte représentent les différentes zones. La carte représente toute la commune, par contre il y a 3 plans de zones, 3 règlements d'aménagement, 3 règlements sur les constructions et 3 types de ZAL, 3 types de zones à faible densité, etc. avec un règlement différent à chaque fois.

Le contexte lié à la reprise du PAL est tout d'abord national, puisque la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire a été votée en 2014. Il en a donc découlé des obligations aux niveaux cantonal et communal.

Au niveau cantonal, le plan directeur cantonal (PDC) a été révisé en 2017 et est actuellement en consultation auprès de la Confédération qui devrait, si tout va bien, le sanctionner à la fin de cette année 2018.

Au niveau communal, les plans directeurs régionaux ont dû être revus, lesquels ont été sanctionnés au début du mois de mai. Ils sont au nombre de six, soit un pour chaque région reconnue par la Confédération (RUN). Le plan pour la région COMUL, dont fait partie Milvignes, a été sanctionné il y a un mois.

Un plan directeur régional est une vision globale de l'endroit où l'on veut des zones d'urbanisation, des zones à vocation économiques, des zones vertes et il y a toujours une négociation possible. Dans le cadre de la révision du plan régional de la commune, 1,6 hectares de zone à bâtir ont été attribués, mais il s'agit de les trouver. Certaines communes se sont vues amputées de nombreuses zones à bâtir, voire certaines n'en ont même plus du tout. Le Canton a été sollicité pour que puisse être créé un pot commun de ces zones regroupant les communes de la COMUL, afin de permettre à celles qui n'ont pas les zones nécessaires de développer un projet d'intérêt public, par exemple un EMS ou des appartements avec encadrement. Cela a été refusé par le Conseil d'État, qui veut que, dans le cas où une commune en sollicite une autre pour l'obtention d'une zone à bâtir, lui-même statue sur la demande.

Le projet de territoire communal est une base pour l'élaboration de notre futur PAL. Ce projet a été élaboré en 2015 et 2016 par le biais d'ateliers participatifs qui comportaient

¹ Une présentation PowerPoint des étapes du PAL complète le rapport du Conseil communal et est annexée au présent procès-verbal.

une centaine de personnes - habitants de la commune, entreprises, personnes privées - et un document a été produit, lequel est disponible sur le site de la commune.

Dans ce projet, 15 enjeux ont été conservés et 5 actions prioritaires, lesquelles sont :

- Conserver l'esprit villageois de Milvignes
- Améliorer l'attractivité et la connectivité des centres des villages
- Promouvoir et développer l'économie locale
- Préserver le cadre de vie remarquable
- Préparer l'avenir et définir des secteurs d'intensification urbaine

Dans ce dernier point, en particulier, on retrouve certaines incohérences avec le plan directeur régional, car le projet de territoire n'affichait pas tout à fait les mêmes buts et les mêmes endroits prévus pour l'urbanisation.

En ce qui concerne les secteurs stratégiques retenus et sur lesquels une attention particulière sera portée, ce sont :

- le Parc des Allées et le port, sur le village de Colombier,
- Planeyse et Vaudijon, qui sont des espaces verts à préserver,
- la Mairesse/Cottendart, secteur qui a été, à un certain moment, évoqué comme potentiel de développement, mais qui n'entre pas tout à fait dans ce critère-là dans le cadre du plan directeur régional.

Le Canton a édité un guide, intitulé « Guide de la révision du PAL », dont disposent toutes les communes, et qui les oblige à fournir certains documents. Certains documents sont obligatoires (à gauche du graphique²), tels que programme d'équipement, plan directeur de mobilité, etc., et d'autres facultatifs (à droite du graphique³). Certains thèmes, tels que celui du bruit par exemple, restent flous, car ils doivent être traités ensemble. Le thème des eaux est obligatoire et la commune doit, préalablement à l'étude, rencontrer le SAT.

Il faut relever que ce guide montre que les plans d'aménagement doivent être particulièrement axés sur la densification et sur une prise en compte accrue des espaces publics. Espaces publics ne veut pas forcément dire espaces verts, cela peut être également une rue, un espace où les gens se rencontrent.

En parallèle au guide de révision du PAL, nous travaillons également sur un PAL commun, car il est assez ridicule, pour une région comme la COMUL, de s'arrêter aux frontières territoriales. Par exemple, à l'extrême Est du village d'Auvernier se trouve une zone de faible densité et le bâtiment situé après celle-ci se trouve en zone de forte densité. C'est ce genre d'aberrations qu'il est souhaitable de ne plus voir à l'avenir, d'où l'intérêt du travail en commun et des ateliers participatifs intégrant deux conseillers communaux par village et un responsable technique.

Le premier de ces ateliers aura lieu le 15 juin avec, pour sujet, « le logement », puis le second, sur le thème de « l'environnement », se tiendra en septembre, et en novembre aura lieu l'atelier consacré à « l'économie ». Les suivants ne sont pas encore agendés, mais auront lieu en 2019. Par le biais de ces thématiques traitées en commun, il serait bien, par exemple, de définir des indices d'utilisation pour les zones à bâtir qui soient les mêmes et non pas qu'un village puisse permettre un taux d'occupation au sol démentiel par rapport au village d'à côté dans la même zone. Il est donc très cohérent de travailler à l'échelle régionale plutôt qu'uniquement communale.

² Cf. document PowerPoint

³ Ibid.

Le travail effectué dans le cadre de la commune sera une avancée utile pour le futur mandataire chargé du PAL, ce qui permet également un gain de temps et un gain financier.

Au niveau du processus, la commune en est actuellement à l'étape préalable à la pré-étude, soit au niveau de la pré-stratégie d'aménagement qui consiste à aller proposer au SAT les thématiques que la commune souhaite traiter. La stratégie d'aménagement se fera en parallèle, en s'appuyant sur le projet de territoire, lequel émane d'une volonté de la population qui ne saurait être mise de côté. Le socle de la révision interviendra suite à la discussion avec le SAT. S'ensuivront une pré-étude avec un mandataire, puis la validation de la pré-étude. Celle-ci ne devrait pas faire l'objet d'une demande de crédit. Le Conseil communal souhaite associer la future commission à l'élaboration de cette pré-étude et au choix du mandataire. Une fois la pré-étude réalisée, il appartiendra au mandataire d'établir un cahier des charges, puisque la révision du PAL fera vraisemblablement l'objet d'une procédure ouverte pour les marchés publics. C'est à ce stade-là qu'une demande de crédit sera soumise au législatif, probablement dans le courant du premier semestre 2019

La date butoir fixée par le Canton pour l'achèvement des plans d'aménagement locaux est à l'horizon 2023.

Le Conseil général est prié de transmettre des noms pour la future commission d'ici la prochaine séance de septembre.

M. Louis Godet (PLR/Vert libéral) souhaite connaître la charge de travail pour les membres de la commission et à quelle fréquence les réunions auront lieu.

Mme Josette Schaer (CC). Sur toute la durée du processus de 5 ans, cela variera en fonction des thématiques traitées. La commission pourra ne plus devoir se réunir durant plusieurs semaines, voire des plusieurs mois, et certaines thématiques imposeront au contraire un rythme de rencontre assez soutenu, peut-être bimensuel pendant un certain temps. Il est impossible de donner un calendrier. Cela demande un investissement, mais surtout de l'intérêt. Il n'est pas obligatoire de travailler dans la technique, la vision de la commune pour les 20 à 30 prochaines années demande un peu de bon sens et surtout beaucoup d'intérêt.

12. M18-002 - Motion du groupe PS/Les Verts - pour des espaces verts vraiment verts dans la commune

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) développe la motion :

« Vous avez compris que la motion que nous vous soumettons ce soir veut favoriser la biodiversité à l'intérieur de nos villages et dans la commune. Nous pensons que la commune doit se montrer exemplaire afin d'encourager et d'inciter la population à en faire de même. Les actions possibles sont nombreuses, je citerai entre autres :

- *la plantation d'arbres de variétés anciennes comme proposé par exemple par Rétropomme qui dispose d'un grand verger très diversifié à Puits-Godet*
- *l'installation de nichoirs et d'hôtels à insectes*
- *l'aménagement de plans d'eau*
- *la mise en place de zones où un fauchage minimal est effectué*
- *la plantation d'un arbre pour chaque naissance,*
- *l'installation de bacs à jardiner*
- *etc.*

Certaines actions n'auront des effets qu'à long terme, mais il est important de penser aux générations futures et de montrer à la population que la commune entreprend des actions concrètes pour développer la biodiversité. Plusieurs communes des environs ont déjà fait le pas. »

M. Louis Godet (PLR/Vert libéral). Sur le fond, cette motion ne pose aucun problème au groupe PLR. Elle entre tout à fait dans la vision du développement durable de la commune. Par contre au niveau de la forme, deux points interpellent le groupe. Tout d'abord, sa pertinence : est-ce qu'elle ne fait pas doublon avec d'autres dossiers ? Notamment, on vient de parler du PAL, où il faudra tenir compte - ce qui est normal - des aspects écologiques environnementaux. L'autre aspect est que le groupe aurait préféré un postulat à une motion. Malheureusement, la forme ne peut être modifiée, puisque le nouveau règlement de commune n'a pas encore été sanctionné par le Conseil d'Etat. Le groupe va donc à contrecœur refuser cette motion, qu'il trouve trop contraignante dans sa forme actuelle, et invite les motionnaires à la représenter sous forme de postulat, dès que le règlement communal sera sanctionné.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe). La Grappe salue la démarche du groupe PS/Les Verts et encourage vivement le Conseil communal à densifier la population arboricole ou « herboricole ». Quelques boutures d'arbres pourraient bien encore avoir le bonheur d'évoluer dans Milvignes, par exemple à Bôle sur la place de jeux derrière la Poste ou au collège, ou encore sur la route des Graviers. La Grappe soutient cette motion à l'unanimité.

M. Hugues Scheurer (PLR/Vert libéral) intervient à titre personnel. Il dit approuver évidemment le fond, mais se permet d'ironiser, parce que la plupart des signataires a voté la minéralisation du rond-point de La Brena qui était autrefois joliment végétalisé. Il se demande ainsi quelle est la cohérence de la démarche.

M. Pierre-Jean Erard (PLR/Vert libéral) est d'accord sur le fait qu'une motion est quelque chose de contraignant, mais pas sur cette question-là. Il est bien d'ouvrir l'éventail des idées sur ce problème, parce que, non loin de chez lui, beaucoup d'arbres ont été abattus, ce qui a fait disparaître beaucoup d'oiseaux et provoquer un afflux de souris. Ce problème n'est pas idéologique, mais pratique. Cette arborisation est un sujet qui touche le plan privé, comme le plan communal.

Mise au vote, la motion est acceptée par 20 oui, 18 non et 1 abstention.

13. M18-003 - Motion du groupe PS/Les Verts - pour un remboursement des frais de garde des conseillères-ers généraux

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts) développe la motion :

« Si le texte de notre motion est déjà passablement développé, nous souhaitons cependant insister sur quelques points qui nous semblent importants.

Tout d'abord, nous tenons à préciser que cette motion vise avant tout à éviter que la fonction de conseillère et conseiller général engendre des frais aux élu-e-s. Il nous semble que le fait de s'engager pour sa commune doit au minimum ne pas coûter de l'argent aux élu-e-s.

Dans le milieu associatif, où l'engagement est toujours bénévole, les frais effectifs sont normalement remboursés (ex. frais de déplacements pour se rendre à une assemblée des délégués, frais de repas sur place, etc.).

C'est la pratique courante et il nous semblerait normal qu'une commune de près de 10'000 habitants en fasse de même pour ses élu-e-s qui assument des charges parentales. Ce petit geste donnerait une image positive de notre commune.

Nous avons fait un petit calcul : en partant du principe que 10 conseillères ou conseillers généraux demandent le remboursement des frais de garde - ce qui est beaucoup puisque cela constitue un quart des élu-e-s - et en partant du principe que chacun de ces élu-e-s siège également dans une commission, cela coûterait environ CHF 3'600.- par an à la commune (on a compté 10.-/h pour des séances de 3h). Autant dire une somme dérisoire !

Pourtant, cette somme symbolique permettrait de faciliter grandement la vie des élue-s avec des enfants en bas âge ! D'abord d'un point de vue financier, mais aussi d'un point de vue organisationnel, ce qui n'est pas l'aspect le moins contraignant. En effet, nous souhaiterions que la commune fournisse gratuitement aux conseillères et conseillers généraux qui en font la demande une liste de baby-sitters disponibles (par exemple la liste de la Croix-Rouge).

Naturellement, le remboursement ne pourrait se faire que pour des frais effectifs et sur justificatifs. Cela signifie que les conseillères et conseillers généraux qui font garder leurs enfants par exemple par les grands-parents ne pourraient pas demander le remboursement de frais de garde. Dès lors, cela limitera encore les coûts pour la commune. Par contre, pour les familles qui n'ont pas de famille à proximité ce soutien pourrait s'avérer déterminant pour envisager de s'engager pour sa commune.

Il est à relever que le bénévolat est en baisse en Suisse. Pas plus tard que la semaine dernière, une étude a montré que le nombre de bénévoles régresse et qu'ils ne veulent plus s'engager sur le long terme. Trouver des volontaires pour occuper des fonctions politiques sur le modèle de milice devient donc de plus en plus difficile.

Nous précisons encore que cette motion n'a pas pour objectif de revoir à la hausse l'indemnité de l'ensemble des conseillères et conseillers généraux, mais de rembourser des frais effectifs engendrés par cette fonction. Si nous sommes conscients que notre défraiement est faible (CHF 10.- par séance du Conseil général ou par séance de commission) et qu'il serait envisageable de l'améliorer, nous estimons que cela doit faire l'objet d'une autre motion. »

M. Hugues Scheurer (PLR/Vert libéral). *« Sommes-nous des apparatchiks ? Avons-nous le droit de nous octroyer des privilèges que les autres bénévoles de la commune ne pourraient eux s'octroyer ? Est-ce parce que nous détenons les cordons de la bourse commune que nous pouvons nous servir à des fins personnelles ? Ne nous appartient-il pas d'assumer nos choix de vie, nos engagements ?*

Notre commune compte de très nombreux bénévoles, sociétés sportives, fanfares, églises, clubs, associations caritatives, chorales, qui ne pourraient pas fonctionner sans le dévouement de tous les bénévoles. L'engagement de ceux-ci est souvent bien plus important et plus chronophage que le nôtre. Les sociétés, associations, fanfares et même l'église, qui tire le diable par la queue, pourraient-elles offrir à leurs bénévoles le remboursement des frais de garde ? Certes pas. Gardons-nous alors de nous croire plus importants, meilleurs ou plus utiles que tous ces bénévoles qui donnent aussi de leur temps et de leur argent pour le bien public. Assumons notre part de bénévolat, nous avons fait le choix de nous engager et parfois le choix d'avoir des enfants, assumons nos choix personnels comme les autres bénévoles de notre commune et ne nous octroyons pas des facilités auxquelles les autres ne peuvent avoir accès. « Tous égaux sans privilèges », n'est-ce pas là le slogan du Parti socialiste neuchâtelois ? Le PS neuchâtelois et le parti vert neuchâtelois offrent-ils d'ailleurs un remboursement des frais

de garde lors des séances des groupes de leurs sections ? Renseignements pris, ce n'est pas le cas. Où est la cohérence ? l'argent public est de toute évidence plus facile à dépenser pour la gauche que le sien.

Notre engagement, comme tout engagement, implique des sacrifices, assumons-les. En tant qu'acteurs de la politique communale, nous devrions nous demander ce que nous pouvons faire pour notre commune et non ce que celle-ci pourrait faire pour nous. La question de la place des femmes en politique, la question des rapports entre vie professionnelle et vie familiale sont des questions importantes et des efforts doivent être faits encore pour améliorer la situation actuelle. Hélas, ni la motion ni l'instrumentalisation d'un enfant à des fins politiques contribuent à apporter des réponses réfléchies à des vrais problèmes de société. »

Le groupe PLR/Vert libéral refuse donc la motion PS/Les Verts.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe). La démarche engagée par le groupe PS/Les Verts est fort honorable, mais elle semble complexe à intégrer dans la réalité. Comment faire lors des séances dans les Commissions ? Celles des groupes ? Comment faire avec ceux qui ne sont pas élus ? Les séances des partis ? Certains doivent renoncer à faire ces heures si nécessaires, surtout chez les acteurs du privé, également pour nourrir des enfants, des familles. Que faire alors dans un souci d'égalité ? La Grappe estime que soit l'on fait vraiment quelque chose, soit l'on ne fait rien. Ce point est donc refusé par la Grappe.

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts) souhaite intervenir sur un point. Il semble être dit que s'engager en politique est un choix personnel, ce qui peut être admis jusqu'à un certain point. Mais toutes les études montrent que les élus ne sont que rarement représentatifs de l'ensemble de la population. Par exemple, est-ce que des élus de cette assemblée sont à l'aide sociale. Personne. On sait que les élus sont des gens qui représentent une petite frange de la population, en général une élite. Ouvrir la possibilité de se présenter à des personnes qui ont peut-être moins de moyens ou qui ont justement des impossibilités au niveau familial serait une attitude totalement démocratique.

Mise au vote, la motion est refusée par 24 non 12 oui et 3 abstentions.

14. Interpellations et questions

Interpellation de M. Daniel Bena (La Grappe). *« La Grappe veut se faire le rapporteur de beaucoup de citoyens qui ont interpellé des membres de notre groupe au sujet du nouvel immeuble des Missions à Auvernier. Ils trouvent pour l'essentiel cet endroit très peu convivial, on dirait une prison, ce n'est pas beau à l'entrée du vieux village. Ils nous demandent quand la commune va faire peindre cette bâtisse et si l'appartement de luxe du haut est loué. Comme nous ne pouvons pas leur répondre, nous demandons au Conseil communal de nous donner des détails. »*

Mme Josette Schaer (CC). Depuis près d'une année, cet immeuble n'a plus d'échafaudage, c'est donc qu'il n'y a pas de peinture en perspective. Il est gris, car c'est un crépi de ciment, fait pour rappeler les anciens bâtiments, selon l'architecte. Certaines personnes trouvent que cela ressemble à une prison, d'autres trouvent l'immeuble très joli et bien intégré. Ceci dit, les locataires sont heureux et c'est ce qui compte. Concernant l'appartement dit « de luxe », il est, sans être luxueux, grand et neuf, avec un prix en rapport à d'autres appartements de cette taille sur la commune.

Il est vide, car effectivement la commune subit aussi le taux de vacances de 10% des appartements sur le canton.

Interpellation de M. Sylvain Ischer (La Grappe), concernant la sécurité piétonne sur la rue de la Gare de Bôle.

« Suite au nombre de questions que notre population a sur l'avancée des travaux concernant la motion de La Grappe sur la sécurité des chemins des écoliers, La Grappe est souvent questionnée sur l'avancement de ces travaux. Nous savons que le Conseil communal a une année, depuis le dépôt de cette motion pour nous répondre. C'est ce que nous répondons à nos concitoyens anxieux, mais sachez que bon nombre de personnes se réjouissent de connaître les avancées en ce domaine.

Néanmoins, nous avons envie de poser une interpellation sur un point qui nous semble important, et qui a déjà fait réagir plusieurs concitoyens convaincus de la bonne foi de ce combat.

La rue de la Gare de Bôle est en ligne droite et descendante sur son axe Nord-Sud, elle est très fréquentée aux heures de pointe par des pendulaires et de plus en plus par des poids lourds, pour certains pressés d'arriver au travail et pour d'autres de livrer leurs charges. Les abords de la route sont fréquentés aux mêmes heures par des piétons et des élèves se rendant aux collèges de l'Envol et des Oisillons ou au parascolaire (pour la plupart sans accompagnant).

Ce qui pourrait être entrepris par la commune :

- *La mise en place de poteaux de protection, ou des barrières, ainsi que des indications au sol de la présence d'une école, pour protéger les piétons sur les trottoirs, littéralement soufflés par le passage des véhicules trop proches, trottoirs par ailleurs trop étroits*
- *La commune de Milvignes peut faire une demande au service des Ponts et Chaussées afin de réduire la vitesse à 40km/h sur le tronçon de la rue de la Gare entre le virage de la Boulangerie et la Gare.*
- *Quelquefois une présence d'un agent de sécurité de la Commune peut aussi être envisagée (peut-être marginale, mais nous le signalons quand même)*

Merci d'avance de nous rassurer sur le point précis de la sécurité sur la rue de la Gare à Bôle, et toute la Grappe tiens à renouveler nos encouragements à faire diligence sur la résolution de notre mention passée. »

Mme Marlène Lanthemann (CC). Le Conseil communal est sensible à la sécurité de ses habitants et notamment à celle des enfants. En ce qui concerne plus particulièrement les abords du collège de Bôle, situé sur un tronçon de route cantonale, la RC173 - traversée par plus de 5200 véhicules par jour -, il est évident que la problématique est complexe et que le Conseil communal la considère avec beaucoup d'attention. La RC173 doit pouvoir assurer le transit entre l'autoroute et la H10, y compris pour le transport des marchandises lourdes.

Deux demandes de réduction de vitesse à 40km/h ont été faites auprès du SPCH qui les a refusées toutes les deux. Principales raisons évoquées : le SPCH a estimé que les vitesses de circulation (par ailleurs respectées par une grande majorité d'automobilistes) ne sont pas la cause majeure du déficit de sécurité dans ce secteur ; d'autre part, avec un passage pour piétons surélevé et régulé par des feux, les flux transversaux piétonniers ne représentent pas un danger très marqué au droit de passage, ceci d'autant plus que les visibilité au passage sont excellentes sur ce secteur rectiligne, et

sur les 10 accidents survenus sur le tronçon entre 2004 et 2014, aucun n'est lié au passage piétons ni n'a impliqué de piétons.

Du point de vue du SPCH, il faut se concentrer sur la sécurisation des flux piétonniers longitudinaux.

Lors de la deuxième demande, l'arrivée d'environ 200 habitants supplémentaires (avec un nombre certain d'enfants) a été évoquée, élément qui n'a, pour l'instant pas été retenu. En effet, « *l'augmentation du trafic journalier moyen induite par la construction de nouveaux logements ne constitue pas, à lui seul, un argument permettant de déroger à la limitation générale de vitesse à 50km/h prévue par la législation fédérale en intérieur de localité dans les secteurs densément construits. Il est utile de rappeler que la vitesse signalée est une vitesse maximale autorisée et que les automobilistes doivent en tout temps adapter leur vitesse aux conditions locales* » (Cf. SPCH).

Le Conseil communal a décidé de poursuivre ses démarches en posant le radar informatif qui devrait donner des arguments supplémentaires à une nouvelle demande de réduction de vitesse.

D'autre part, le Conseil communal est en train d'examiner les aménagements complémentaires qu'il est possible de faire dans cette zone. Pour rappel, l'année dernière des pôles cônes ont été posés le long des trottoirs et un « kit-école » a été marqué, afin de rendre les automobilistes encore plus attentifs à la présence d'enfants dans ce secteur. Plusieurs parents d'élèves ont apprécié ces aménagements, mais pour d'autres, ils sont encore insuffisants.

M. S. Ischer se dit parfaitement satisfait de la réponse.

Interpellation de Mme Claude Grimm (PS/Les Verts), concernant : *La politique du Conseil communal en matière de structures d'accueil extrafamilial répond-elle aux besoins des familles ?*

« Pour quelle raison la commune refuse-t-elle de recevoir dans ses structures d'accueil extrafamilial (crèches et parascolaire) les enfants dont l'un des parents ne travaille plus, même de manière passagère ?

Si l'on peut tout à fait comprendre que la commune refuse d'accueillir ces enfants s'il manque des places pour couvrir les besoins des familles dont les deux parents travaillent, il est difficile de comprendre la raison d'un refus lorsque la structure n'est pas pleine et que les parents proposent de payer le placement au prix coûtant brut.

Il peut arriver que certaines mères de famille - ou certains pères de famille d'ailleurs -, soucieuses de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, décident de quitter un emploi trop contraignant dans le but de se mettre par la suite à leur compte. Mais une telle démarche prenant du temps, on pourrait attendre de la commune qu'elle accepte de garder ces enfants dans ses structures d'accueil durant une période transitoire entre ces deux activités professionnelles. Mais ce n'est pas le cas. La position du Conseil communal interpelle, ce d'autant que la loi sur l'accueil des enfants (LAE) ne dit rien sur le pourcentage de travail minimum requis de la part des parents et que la directive no 13 du Département de l'éducation et de la famille (DEF) du 23 mai 2016 n'est pas très précise sur la question et laisse une marge de manœuvre aux communes. »

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Depuis 2016, une directive cantonale fixe les conditions et les priorités d'admission des enfants dans les structures d'accueil. L'objectif étant d'harmoniser les pratiques et d'octroyer les places subventionnées aux enfants dont le besoin de placement est avéré, il s'agissait d'ajuster la concordance entre le taux de placement de l'enfant et le taux d'activité des deux parents. C'est le taux

le plus faible des parents qui est pris pour considérer le taux de placement de l'enfant. L'application de cette directive a permis, entre autres, de réduire la liste d'attente cantonale pour les places d'accueil en structure.

Lorsque la commune reçoit des demandes qui sortent de ces critères, en particulier lorsque, effectivement, l'un des parents ne travaille pas ou plus, le Service de l'enfance de la commune étudie la demande et s'appuie si besoin sur un avis de l'Office cantonal, avec lequel il a un très bon contact.

Il faut préciser que, dans les structures subventionnées, les parents ne peuvent pas décider de payer le prix coûtant. S'ils veulent cette solution, ils doivent choisir une structure non subventionnée. En effet, dans les structures subventionnées, les parents ne peuvent pas choisir de payer le tout en raison de la part octroyée par la Confédération et de la part du Canton. Par rapport aux pratiques d'avant 2016, le processus d'acceptation des demandes est maintenant plus strict. Mais la commune reste volontiers à l'écoute des parents pour trouver des solutions.

Mme C. Grimm se dit moyennement satisfaite de la réponse.

Question de Mme Claude Grimm (PS/Les Verts) : *Des arbres coupés, de nouveaux arbres replantés ?*

« Le Conseil communal a coupé ces derniers temps plusieurs grands arbres à Milvignes (sur la place de jeux juxtant le Théâtre de Colombier, près de la poste à Auvernier, etc.). S'il est regrettable de voir de vieux arbres disparaître, au moins des panneaux explicatifs ont indiqué, pendant un temps, les raisons de leur disparition. Je souhaiterais cependant savoir s'il est prévu de replanter d'autres arbres à la place et si oui, quelles espèces et quand ? »

Mme Marlène Lanthemann (CC). Concernant la place de jeux derrière le Théâtre de Colombier, il n'y a aujourd'hui pas de plan pour la replantation. En effet, après avoir réaménagé la place de jeux d'Auvernier, le Conseil communal souhaite entreprendre la même démarche pour celle de Colombier. Concernant les arbres abattus, ils se trouvaient à côté du restaurant du Poisson et à côté de la Poste à Auvernier. Ces arbres seront remplacés par deux tilleuls plantés à côté de la Poste.

Question de Mme Elsbeth Schwarzer Hirsig (PS/Les Verts), concernant l'avenir de la voiture Mobility à Auvernier.

« Tout le monde le sait, la mobilité partagée et spécialement l'offre Mobility a le vent en poupe au niveau suisse. Moi-même j'utilise la voiture Mobility depuis son placement à Auvernier. Après un début prometteur et suite au déménagement d'au moins deux familles d'Auvernier, il s'avère que la voiture est actuellement sous-utilisée et crée trop de frais à la commune qui en assume le déficit. J'ai entendu qu'il est même prévu de la déplacer à la gare CFF de Colombier. Étant donné que je connais deux familles d'Auvernier qui souhaitent en ce moment s'abonner à Mobility, voici mes questions:

- *Est-ce qu'une décision est actuellement formellement prise ?*
- *Sinon, où en sont les choses ?*
- *Quel est le seuil de déficit que la commune est prête à assumer ? et de combien est-il actuellement ?*
- *Si la voiture doit vraiment être déplacée, est-il possible que cela soit à la gare CFF d'Auvernier ou à l'une des gares du tram à Colombier ?*
- *Comment se fait-il que la population n'ait pas été informée de la situation, par exemple par le Milvignes Info ? »*

Mme Josette Schaer (CC). Aujourd'hui, aucune décision formelle n'est prise. Une motion PS/Les Verts demandait une offre Mobility un peu plus étendue, c'est-à-dire une voiture dans chaque village. La réponse à cette motion informait qu'effectivement il y aurait un coût certain pour la commune, puisque la voiture actuelle coûte chaque année un peu plus cher. Les motionnaires avaient été invités à déposer éventuellement une autre motion pour que soit mise au budget une garantie de déficit pour un plus grand nombre de voitures. En ce qui concerne la voiture d'Auvernier, les comptes 2017 indiquent un coût de CHF 3'670.-. Pour rappel une voiture Mobility a un déficit maximal garanti par la commune de CHF 12'000.-, ce qui est le coût pour la voiture qui est actuellement à Auvernier, soit un break. Mobility a contacté la commune pour annoncer un changement de leurs conditions et conseille de prendre une voiture plus petite, plutôt qu'un break qui est moins utilisé. Le déficit maximal à garantir pour la commune sera donc de CHF 14'900.-. En conséquence, si cette voiture n'est pas plus utilisée l'année prochaine, CHF 2'900.- de couverture de déficit supplémentaire figurera au budget, ce qui représentera environ CHF 6'000.-.

Comme le Conseil communal trouve que cette voiture a son utilité et ne souhaite pas la voir disparaître, Mobility a encouragé la commune à trouver d'autres possibilités d'emplacement. Les derniers relevés montrent un pourcentage d'utilisation à peu près identique entre la population d'Auvernier, celle de Colombier et celle de Neuchâtel et au-delà. On ne peut donc pas dire que Colombier ou Auvernier sont les plus gros utilisateurs de cette voiture.

Mobility conseillait de la déplacer au centre du village de Colombier pensant que les employés de la commune l'utiliseraient, ce qui n'est pas le cas. Mobility a donc conseillé la proximité d'une gare CFF. A Auvernier, la commune ne possède pas de terrain à proximité de la gare. Par contre, à Colombier, du terrain au nord de la gare est du domaine public, ce qui va permettre de stationner la voiture. Une application Mobility permet aux usagers de savoir où se trouvent les véhicules et de connaître leur disponibilité. La visibilité de la voiture est moins importante que la facilité de passer du rail à la route. Le Conseil communal souhaite donc faire un essai en déplaçant la voiture d'Auvernier à la gare de Colombier. La question devra se poser à futur quant au montant de la garantie de déficit, à savoir également est-ce qu'il appartient à la collectivité publique de couvrir un déficit de plusieurs milliers de francs pour une portion relativement petite de la population. Il est de la volonté du législatif de porter une telle dépense au budget. Aucune information n'a été diffusée quant à ce déplacement, vu que la décision définitive n'a pas encore été prise par le Conseil communal. Mobility se chargera de l'information auprès de ses abonnés.

Question de M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). *« Quelle mesure concrète a pris ou prend la Commune pour limiter le trafic déversé dans la Grand'Rue par les véhicules voulant éviter les feux (travaux) entre le rond-point de la Brena et Peseux, sachant que ces travaux dureront environ 18 mois ? »*

Mme Marlène Lanthemann (CC). Les travaux sur la RC174 sont effectivement importants, mais ils ne s'effectueront pas durant 18 mois intégralement sur notre territoire. Comme cela a été dit dans la presse, ces travaux se font par tronçons de 150 mètres. On en est au tout début et des réajustements au niveau des phases des feux de circulation ont déjà été faits, car le trafic montant et descendant n'est pas forcément identique. 15'000 véhicules par jour transitent sur cette RC174, ce qui est important, et il est humain d'essayer de trouver un moyen de gagner quelques minutes. Des contrôles par les agents de sécurité et la police de proximité ont déjà commencé au niveau de la Grand'Rue. Le Conseil communal reste attentif à cette question et prendra des mesures

si la situation ne s'améliore pas. Les ingénieurs en circulation expliquent qu'il faut laisser un temps d'adaptation au début d'un chantier de cette ampleur, pour ensuite pouvoir affiner le réglage des feux ou la signalisation.

Question de M. Louis Godet (PLR/Vert libéral) concernant les pontons 7 et 8 du port d'Auvernier où une mise à jour des installations électriques est effectuée actuellement. C'était à partir du 23 avril, et pour une durée de 3 à 4 semaines, que ces pontons devaient être privés d'électricité. Les bateaux qui y sont amarrés sont relativement grands et beaucoup de gens dorment sur leur bateau. Ils apprécient donc d'avoir une prise électrique et aujourd'hui, 5 semaines après le début du chantier, il paraît qu'il est prévu encore 15 jours à 3 semaines de travaux. Où en sont les travaux ?

Mme Marlène Lanthemann (CC). Les travaux ont été commandés un peu avant la fin du délai référendaire, sachant que le délai de livraison du câble était de 8 à 12 semaines et que les travaux devaient se faire avant mi-décembre 2017. Cependant, il y a eu un gros problème de livraison, et comme c'est un câble très particulier, le trouver et le faire livrer a nécessité 27 semaines d'attente, ce qui a évidemment retardé les travaux.

Il faut donc encore attendre le solde du câble commandé chez Nexans Cortailod, mais fabriqué en France, et les tableaux (1 pour chaque ponton) pour y placer les EFI (un par place). Il y a eu des imprévus, comme l'absence de chambre de tirage à l'entrée du ponton 8, le contour trop serré pour passer les câbles et un affaissement des deux tubes qui relie le ponton 8 à l'armoire d'alimentation.

Il est vrai qu'il est difficile d'informer les locataires de manière précise, ne sachant pas quand arrive le matériel, mais le garde-port est très sollicité par les propriétaires de bateaux et essaie de faire de son mieux pour répondre le plus précisément possible à leurs demandes.

Question de M. Louis Godet (PLR/Vert libéral). Les allées du cimetière d'Auvernier sont en chantier et les travaux n'avancent pas très fort. Certains habitants souhaitent savoir quand ces travaux de réaménagement seront terminés.

Mme Marlène Lanthemann (CC). Les travaux seront terminés d'ici une quinzaine de jours. Il reste la pose de l'enrobé, qui est dépendante des conditions météorologiques. Le suivi des chantiers est assuré par les services de la commune qui font le maximum pour que les entreprises exécutent les travaux le mieux et le plus rapidement possible. Les membres de la Commission technique sont informés mensuellement sur le suivi des chantiers en cours.

Question de Mme Roxane Kurowiack (PS/Les Verts). *« Apparemment il y a bien longtemps, une certaine Madame Lardy aurait légué une certaine somme pour les enfants nécessiteux d'Auvernier. Aujourd'hui, personne, pas même les maîtresses du collège d'Auvernier, ne semble se souvenir précisément de ce legs. La commune en sait-elle plus sur le sujet ? Si la somme léguée n'a pas été totalement utilisée, est-elle toujours limitée aux seuls enfants d'Auvernier ou élargie aux enfants de Milvignes ? Quels en sont les critères d'attribution ? La commune est-elle impliquée de près ou de loin dans la gestion de cette manne financière ? »*

M. Grégory Jaquet (CC). La Fondation Lardy est une Fondation privée qui gère effectivement le legs que Mme Elisabeth Lardy a fait en 1916 pour les nécessiteux d'Auvernier qui avaient besoin de se faire soigner contre la tuberculose. Pas un seul franc de ce legs n'a été dépensé, parce que les conditions que Madame Lardy avait fixées pour l'aide aux nécessiteux étaient de n'utiliser que les intérêts et non le capital.

La somme léguée en 1916 est donc toujours identique et le Conseil de Fondation, un Conseil privé dans lequel la commune est invitée, se sert des intérêts pour aider exclusivement les habitants d'Auvernier qui demandent de l'aide. Cependant, cela fait quelques années que les intérêts de ce legs ne représentent plus une manne suffisante pour en faire une grande promotion. Les projets qui peuvent être soutenus depuis quelques années ne sont donc plus très nombreux.

Concernant la situation actuelle de la Fondation Lardy, il faut relever que le Conseil de Fondation est un peu fatigué de ne pouvoir aider personne dans la confidentialité avec des intérêts inexistantes et évoque aujourd'hui la possibilité de dissoudre la Fondation, considérant qu'elle a suffisamment œuvré pour l'entraide des gens d'Auvernier. Il souhaite léguer le capital à une autre association plus grande qui pourrait en bénéficier pour développer ses actions, lesquelles seraient choisies par le Conseil de Fondation et le Conseil communal. Lors de la dernière séance du Conseil de Fondation, il a été demandé de surseoir à cette décision et de tenter de présenter un plan financier pour adapter la gestion financière et ainsi protéger le travail qui a été fait pendant plus de 100 ans. Le Conseil de Fondation a donc accepté de surseoir jusqu'en octobre, précisant que si un plan permettait de faire durer plus longtemps l'œuvre de cette Fondation, l'entraide serait étendue à l'ensemble de la commune.

15. Réponse à la motion « Pour une prise en considération du développement durable dans la commune de Milvignes »

M. Yanick Bussy (CC). Le 27 avril 2017, le Conseil général a accepté une motion visant à la prise en considération du développement durable dans la Commune de Milvignes, donnant ainsi mission au Conseil communal « *d'envisager l'intégration des domaines précités [à savoir l'environnement, le développement durable, les déchets et la mobilité] dans les commissions permanentes existantes* ».

Dans son rapport, le Conseil communal mentionne que le domaine de la mobilité est étroitement lié à l'aménagement du territoire, partant, les attributions de la commission de l'aménagement du territoire ont été modifiées pour inclure la mobilité. Il appartiendra effectivement, au fil du temps, de préciser les limites de cette compétence, mais dans l'immédiat, le Conseil communal a répondu favorablement à la demande faite par les motionnaires.

Concernant les trois autres domaines, à savoir l'environnement, le développement durable et les déchets, le Conseil communal, lors de son analyse, a considéré que l'environnement étant mentionné dans le titre même de la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement, il convenait également de lui adjoindre les domaines des déchets et du développement durable. Dans cet esprit, et sur la base d'un amendement souhaitant inclure les impacts environnementaux manifestes dans les compétences de cette commission, le Conseil communal a considéré, dans son analyse que cette notion, très large, était à même de contenir, sans mention scripturaire, les domaines encore orphelins que sont le développement durable, l'environnement et les déchets.

D'ailleurs, et pour mémoire, le Conseil communal a déjà sollicité les membres de la commission appelée communément « technique » et correspondant à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement pour un projet en lien avec le domaine des déchets, à savoir une demande de crédit pour l'installation de poubelles dites « requin », crédit refusé par le législatif, ainsi que pour une appréciation en vue de

l'installation de panneaux solaires sur le toit du bâtiment de la Station de pompage de Bôle. Application partielle est donc déjà faite des demandes des motionnaires.

Considérant que la motion ne demandait pas nécessairement la mention scripturaire des domaines visés et que, comme indiqué, ils sont recouverts par les modifications apportées dans le futur nouveau règlement général de Commune, le Conseil communal invite à classer la motion intitulée « pour une prise en considération du développement durable dans la Commune de Milvignes ».

Mis au vote, le classement de la motion est accepté par 21 oui 17 non et 1 abstention.

16. Nomination du bureau du Conseil général pour 2018/2019

M. Sylvain Ischer (La Grappe) propose, à la **présidence**, **M. Philippe Egli**.

M. Christian Steiner (PLR/Vert libéral) propose, comme **premier vice-président**, **M. Michel Vermot**.

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts) propose, comme **deuxième vice-président**, **M. Jean-Philippe Favre**.

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts) propose, comme **secrétaire**, **Mme Roxane Kurowiack**.

M. Christian Steiner (PLR/Vert libéral) propose, comme **secrétaire adjoint**, **M. Louis Godet**.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) et **M. Mario Navarro (PLR/Vert libéral)** sont proposés en tant que **questeurs**.

Ces nominations sont approuvées tacitement par acclamations.

17. Communications du Conseil communal

M. Yanick Bussy annonce la date du 29 août 2018 à 18h30 pour la présentation de la saison théâtrale 2018/2019 du Théâtre de Colombier.

M. Grégory Jaquet. Le Conseil communal communique la composition de son bureau pour la prochaine année, à compter du 30 juin à minuit. La présidence sera assumée par M. Yanick Bussy, la vice-présidence par Mme Marlène Lanthemann, Mme Josette Schaer assumera le rôle de secrétaire et Mme Edith Aubron Marullaz de secrétaire adjointe. M. Jaquet souhaite à M. Bussy autant de plaisir qu'il en a eu dans le rôle de président.

18. Divers

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe). *« Le Conseil général qui vient de se terminer est pour moi le dernier, je vais arrêter toute activité dans ce domaine. Après plus de 14 ans d'engagement, il est temps pour moi d'apprendre à ne rien faire, à attendre le temps qui passe plutôt que de lui courir derrière. J'aurais bien sûr voulu faire un texte mémorable dont tout le monde se serait souvenu. C'est peine perdue et nous avons tous entendu beaucoup de mots. Pourtant en réfléchissant, la soirée de lundi devant la Poste a été*

assez représentative de mon engagement et j'ai trouvé intéressant de l'analyser un peu. Ne vous inquiétez pas, ça ne va pas prendre des plombs.

Nous avons été invités à participer à ce rassemblement de manière très sympathique, comme j'avais été approchée jadis par un membre actif. J'étais un peu stressée lundi, mais cette année-là aussi, car ne sachant pas ce qu'on attendait de moi : dans les années 2000, au niveau des connaissances politiques et lundi par rapport à toutes les personnes qui avaient signé la pétition de La Grappe, pétition qui peut-être avait donné l'élan au Conseil communal que je remercie vraiment. Les deux fois, je suis venue avec des trucs qui ne coûtaient rien, mais qui ont fait rire certains, peut-être qui ont donné un peu de couleurs. Les deux fois j'ai rencontré des gens généreux, sympathiques, intelligents, authentiques, aussi quelques autres que je n'avais plus vus depuis longtemps, d'autres que je pensais voir et que je n'ai pas vus. Nous avons, nous avons un bout de passé commun. Comme en politique, alors que je distribuais des feuillets neutres et que j'ai voulu en donner un à un monsieur d'un âge respectable ici présent, j'ai eu une grosse surprise, celui-ci s'est reculé et a dit à haute et intelligible voix, avec un mouvement de recul, à la cantonade, qu'il ne souhaite pas être dans mon espace après ce que j'avais dit au précédent Conseil général, et que j'étais une manipulatrice. Il y a 15 ans, j'aurais été touchée et n'aurais peut-être pas bien dormi, Ici, je l'ai été, bien sûr, parce que l'offense était publique et surtout, à mes yeux, infondée. Lundi, je me suis demandé ce qui se passait dans la tête et dans la vie de cet homme et j'ai continué ma distribution. Alors pour tout cet apprentissage, je tiens à dire un vrai merci à celles et ceux qui m'ont tant appris, à mon groupe, à chacun auprès desquels mon cerveau a été stimulé, quelques-uns qui sont devenus mes amis, plusieurs m'ont épatée, certains m'ont fâchée, le tout était beau dans sa diversité. Je pars heureuse de ce qui a été partagé. Il est coutume de terminer par une jolie phrase, comme « ce sont les meilleurs qui s'en vont » ou bien « les rats quittent le navire ». Il n'est pas nécessaire de trancher pour une fois. Merci ! »

M. Michel Vermot (PLR/Vert libéral). Le week-end du 8 au 10 juin prochains se déroulera la Fête cantonale des musiques au Landeron, et sur une trentaine de sociétés du canton, les deux sociétés de la commune vont concourir ce week-end-là avec enthousiasme. L'Avenir d'Auvernier va se présenter en deuxième division le samedi à 15h30, et L'Harmonie de Colombier concourra pour la première fois de son histoire récente en première division le samedi à 11h00.

M. Robert Gygi (La Grappe) annonce que La Grappe offre une agape et une verrée à la fin de la séance pour fêter le nouveau président.

M. Olivier Steiner (PLR/Vert libéral) termine en disant avoir eu beaucoup de plaisir à la fonction, même si parfois il n'est pas évident de mener les débats ou d'interpréter les règlements, n'étant pas juriste. Il souhaite bonne continuation et bonne chance à M. Philippe Egli, également pour appliquer le nouveau règlement de commune. Il remercie pour cette année et se réjouit de se retrouver parmi l'assemblée pour mieux suivre les débats.

La séance est levée à 22h58.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

O. Steiner

J.-Ph. Favre